

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

19 OCTOBRE 1885

DISCOURS & RAPPORT

DE

M. LE RECTEUR SORTANT L. TRASENSTER

DISCOURS DE M. LE RECTEUR WASSEIGE

PROGRAMME DES COURS



LIÈGE

CH. AUG. DESOER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

1885



RÉFORMES

DANS

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



LA LOI DU TRAVAIL



DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 19 octobre 1885

PAR M. LE RECTEUR SORTANT L. TRASENSTER.

MESSIEURS,

Arrivé au terme de ma carrière rectorale et professorale, je vous demande la permission de vous entretenir des principaux résultats obtenus, pendant les six dernières années ; mon but est de rendre hommage à ceux qui ont fait entrer les Universités de l'État dans une ère nouvelle, et surtout de rappeler ce qui manque encore à nos moyens d'instruction et à notre organisation.

Une institution scientifique a, comme la vie humaine, ses joies, ses tristesses et ses espérances. Cela est vrai surtout en Belgique, de l'enseignement public, qui depuis 1830 a rompu avec les traditions de tous les autres pays, et qui est profondément affecté par les revirements des majorités politiques.

Notre Université a cependant de nombreux motifs de satisfaction ; mais il reste encore beaucoup à faire pour lui assurer les conditions que réclame l'accomplissement de son importante et patriotique mission.

J'ai eu la bonne fortune d'arriver au Rectorat sous un ministère qui plaçait l'enseignement public au premier rang de ses préoccupations. Il venait de donner aux Universités de l'État un témoignage d'éclatante sympathie en obtenant des Chambres des crédits importants pour leurs installations ; il avait à cœur de faire enfin cesser l'infériorité dans laquelle se trouvaient nos hautes écoles, comparées aux institutions similaires des pays voisins.

Mes collègues, M. l'Administrateur et moi, nous n'avons eu qu'à seconder sa vive sollicitude pour l'avenir intellectuel de la Belgique.

Parmi nos sujets de satisfaction, nous pouvons constater la population croissante de notre Université, qui en six ans s'est élevée de 1045 étudiants à 1493 ; soit une augmentation de 448 étudiants, ou de 43 p. c.

Dans ce nombre se trouvent comprises les étudiantes, dont la présence sur nos bancs ne date que de quatre ans. Leurs succès prouvent combien leurs aspirations sont légitimes et honorables. Ils

auront pour conséquence d'obliger, tôt ou tard, les pouvoirs publics à organiser, pour les jeunes filles, un enseignement moyen comparable à celui qui existe actuellement chez presque tous les peuples civilisés.

Les crédits alloués pour les installations universitaires tant par l'État que par la ville de Liège, nous ont enfin ouvert la perspective de pouvoir bientôt rivaliser avec les grandes Universités étrangères.

Sans doute, les discussions pour le choix des emplacements, les lenteurs administratives dans tout ce qui concerne l'élaboration, l'approbation et l'exécution des plans, nous ont fait perdre un temps précieux. Néanmoins, quatre Instituts sont en pleine activité, un cinquième va être ouvert et la construction de trois autres vient d'être adjugée et a reçu un commencement d'exécution. Ce sont là d'heureux et importants résultats.

J'ajouterai que des avant-projets, élaborés avec le concours du corps professoral, permettront, moyennant des crédits supplémentaires, relativement peu considérables, d'ériger, pour l'Université de Liège, un ensemble d'édifices, dont nulle part on ne trouverait l'équivalent dans une situation aussi favorable, au point le plus central d'une grande ville,

Outre cet ensemble, qui s'achèvera tôt ou tard, il reste à améliorer le service si important des cliniques par la transformation des locaux qui leur sont affectés.

\*  
\* \*

L'enseignement universitaire, dont le domaine s'étend chaque jour, avec le progrès des arts et des sciences, avec l'activité et les évolutions de la vie sociale, a vu s'ajouter de nombreux cours aux cours existants. Il n'est pas inutile de les énumérer pour montrer que nos programmes ne restent pas stationnaires et que les cadres du personnel doivent continuellement s'élargir.

Voici, par Faculté, les cours nouveaux qui ont été créés depuis six ans :

**Faculté des sciences et Écoles spéciales.**

Théorie de l'électricité, électro-technique et exercices électro-techniques donnés à l'Institut Montefiore.

Cours d'analyse des produits industriels.

Géographie industrielle et commerciale.

Description des machines et théorie des mécanismes.

Cours de grapho-statique.

Cours de géométrie projective.

Cours d'astro-physique.

### **Faculté de médecine.**

Création d'une chaire spéciale d'ophtalmologie et de clinique ophtalmologique, ainsi que d'un cours spécial de physiologie des organes des sens.

Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.

Quatre services de polyclinique ou de consultations gratuites.

Cours sur l'analyse organique et la falsification des denrées alimentaires.

Cours de bactériologie pathologique.

### **Faculté de philosophie et lettres.**

Cours d'histoire contemporaine.

Cours et exercices de diction et de débit oratoire.

Cours de sanscrit.

Cours de géographie générale.

Cours d'histoire ancienne de l'Orient.

Cours de droit musulman.

Exercices spéciaux sur la philosophie.

Cours de langues et de littératures germaniques.  
Histoire politique interne de la Belgique, portée  
d'une leçon à trois par semaine.

Cours de paléographie et de diplomatique.

#### Faculté de droit.

Cours sur les matières spéciales du droit public.

---

Indépendamment de tous ces cours nouveaux, les exercices pratiques ont pris une extension considérable dans les Facultés des sciences et de médecine.

Ce complément essentiel des études supérieures a reçu une féconde impulsion par l'institution des assistants, régularisée par l'arrêté royal du 21 janvier 1882 et rendue nécessaire par la construction des nouveaux Instituts.

Des exercices ont aussi été introduits, et avec un plein succès, dans plusieurs cours de la Faculté de philosophie. Cette Faculté a demandé l'adjonction d'assistants chargés de seconder les professeurs dans des séances spéciales, analogues à celles des séminaires germaniques et de l'École des hautes études de Paris. J'espère qu'elle ne tardera pas à obtenir un commencement de satisfaction.



Il est cependant profondément regrettable que, malgré les vœux des Universités, malgré l'absence de toute garantie de savoir à l'entrée, la candidature en philosophie, préparatoire au droit, puisse se faire en un an, comme s'il était possible d'acquérir sérieusement, dans cet espace de temps, les connaissances philosophiques, littéraires et historiques qu'exigent les professions juridiques.

Les programmes des Facultés de droit, dans toutes les Universités belges, sont restées stationnaires en ce qui concerne les matières enseignées. Depuis cinquante ans, aucune innovation importante n'y a été introduite.

A quoi tient cette situation exactement la même dans toutes ces Facultés? Sans nul doute à ce qu'elles sont principalement constituées pour la partie professionnelle des carrières juridiques, et que la plupart des branches du droit, quoique se perfectionnant, ne subissent pas de profondes modifications. Ajoutons que les cours de droit sont ici si bien coordonnés et si complets que beaucoup d'étudiants se dispensent de faire des recherches en dehors de leurs cahiers.

Mon honorable prédécesseur, avec son autorité spéciale, regrettait, dans le rapport triennal 1871-1873, de voir les étudiants, en général, se contenter

d'un travail de mémoire; il indiquait, comme moyen de stimuler leur activité, « la création de cours » pratiques, où ils pourraient se livrer à des travaux individuels sur les matières de l'enseignement qui leur est donné et qui exigent de leur part quelques recherches, de la réflexion, en un mot, quelques efforts intellectuels ».

Jusqu'ici cependant les exercices pratiques n'ont pas été régulièrement organisés dans les Facultés de droit; ils sont réduits aux conférences que les professeurs veulent bien s'astreindre à faire.

Mais une lacune très grande existe dans les programmes de nos Universités et de la plupart des Universités étrangères.

Cette lacune, je l'ai signalée dès mon entrée en fonctions comme Recteur; j'y ai insisté en diverses occasions, et je lui ai consacré mon discours rectoral de l'année dernière.

A une époque où les questions politiques, sociales et économiques acquièrent une importance si prépondérante, dans un pays où les citoyens prennent une si large part aux affaires publiques comme mandataires électifs, fonctionnaires supérieurs, publicistes, administrateurs de grandes sociétés, il est inconcevable que les Universités n'aient pas une section spéciale pour l'enseigne-

ment des sciences politiques et sociales et qu'elles restent, sous ce rapport, suivant l'expression de Guizot, « trop loin du monde réel ».

Aussi, je ne crains pas de l'affirmer : malgré la lenteur avec laquelle s'introduisent les innovations dans l'enseignement supérieur, le temps n'est pas éloigné où personne ne comprendra qu'une pareille lacune ait subsisté si longtemps ! Il est vrai que l'histoire contemporaine n'a figuré dans nos programmes qu'à partir de 1879 et elle n'est encore exigée dans aucun examen universitaire.

Sans doute, on est en face d'une grave difficulté.

Les professeurs nous manquent pour enseigner la plupart des matières qui devraient faire partie de la section à créer. A défaut de cours, il n'a pu se former des maîtres. Aussi, je crois devoir appeler sur ce point l'attention des jeunes docteurs, qui auraient la vocation et les aptitudes nécessaires pour ambitionner une des futures chaires universitaires. Ils devraient aller compléter leurs connaissances, par des études très sérieuses, dans les Écoles et les Facultés étrangères que j'ai signalées l'année dernière.

Je crois devoir insister de nouveau sur un vice capital dont souffre l'enseignement universitaire de l'État. Notre Société universitaire a une organisation très défectueuse; les attributions des autorités sont mal définies, notre institution manque d'unité, de cohésion, d'influence légale sur ses destinées.

Lorsqu'en 1876, l'homme d'État illustre qui a fait des questions d'enseignement l'objet de ses constantes méditations, ému de voir proposer, à titre définitif, le système des jurys combinés, réussit à faire balayer une institution bâtarde, qui assujettissait l'un à l'autre l'enseignement de l'État et l'enseignement libre, il eut soin de déclarer :

« Dans nos Universités investies d'une autonomie plus grande, recevant une organisation qui leur donne sur elles-mêmes une action plus efficace, dans nos Universités largement dotées, nous aurons à placer les arsenaux de cette défense nationale dont j'ai parlé ailleurs. »

La loi de 1876 avait déblayé une situation qui était l'objet de nombreux griefs; sans doute elle appelait des compléments, notamment plus de liberté dans l'exercice des professions libérales, des garanties plus sérieuses dans les conditions de recrutement de la magistrature.

Elle devait surtout avoir pour conséquence d'assurer aux Universités de l'État une large dotation, « une autonomie plus grande et une action plus efficace sur elles-mêmes ».

Un seul point a pu être réalisé, celui d'une intervention plus généreuse de l'État dans les installations et le matériel.

Les questions d'organisation n'ont pu malheureusement être abordées et il convient de faire ici la part de toutes les responsabilités.

La plupart des membres des Chambres ont peu approfondi les questions d'enseignement supérieur; il incombe surtout aux hommes spéciaux de formuler des solutions rationnelles et pratiques.

Or, il faut bien l'avouer : il existe de grandes divergences dans les opinions des professeurs des Universités de l'État sur les principaux problèmes en discussion; les difficultés se compliquent encore des exigences des Universités libres, largement représentées dans les Chambres.

Parmi les professeurs de l'État, quelques-uns semblent trop oublier qu'après 1830 la Belgique est entrée dans une voie audacieuse; qu'en fait elle a créé, en matière d'enseignement, un état de choses qu'on peut et qu'on doit améliorer, mais

que doivent subir ceux mêmes qui le déplorent. Les récriminations ne peuvent ressusciter un passé détruit depuis plus d'un demi-siècle. Il faut savoir accepter les conséquences de notre situation parlementaire, les nécessités de droit et de fait qui s'imposent. A un régime sans précédent, il faut des solutions nouvelles, si on veut asseoir l'enseignement supérieur sur des bases dignes et stables.

La nécessité de constituer l'autonomie des Universités de l'État dans des conditions compatibles avec la responsabilité du Gouvernement, est devenue impérieuse en face de l'autonomie des Universités libres et de l'âpreté des luttes politiques sur le terrain de l'enseignement.

Guizot, en 1834, dans un mémorable rapport, disait excellemment :

« Il importe à la prospérité comme à la bonne  
» direction de l'instruction publique, que les  
» hommes qui s'y vouent soient investis, dans leur  
» modeste situation, d'un haut degré de dignité,  
» de consistance, et animés d'un esprit commun  
» et permanent, double but qui ne serait point  
» atteint s'ils n'étaient pas gouvernés par quelques-  
» uns de ces principes, et unis entre eux par quel-  
» ques-uns de ces liens qui fortifient et grandissent

les individus, en les arrachant à l'égoïsme ou à la faiblesse de l'isolement. A cette condition seule, les établissements d'instruction publique peuvent répondre à ce que leur demande la Société.

» On a trop souvent méconnu les différences profondes qui séparent les services dans lesquels il s'agit uniquement de faits matériels, comme la perception des impôts, et les services qui s'appliquent à des faits moraux, comme la propagation des saines études et l'éducation de la jeunesse. Pour les services matériels, la puissance du mécanisme est suffisante; pourvu que chaque rouage exécute sa fonction, la machine marche et le but est atteint.

» Il n'en est pas de même des services moraux; comme ils sont d'une autre nature, ils ne s'accomplissent aussi qu'à d'autres conditions; il leur faut quelque chose de plus fixe, de plus libre et pour ainsi dire une organisation vivante qui, dans certaines limites se développe, agisse, subsiste par elle-même, et ne puisse pas être détruite ou modifiée selon les idées d'un jour et par un simple acte d'administration. »

La différence profonde que fait ressortir Guizot, entre les services purement administratifs, s'occupant de faits matériels, et les services moraux,

cette différence si peu contestable est généralement peu comprise en Belgique.

Je crois de mon devoir d'insister, et avec une entière franchise, sur les fausses appréciations qui règnent encore sous ce rapport dans les régions politiques.

On y est enclin, quand il s'agit des nominations, à tenir très peu compte de l'opinion des représentants du Corps enseignant, c'est-à-dire des hommes les plus compétents et dont la responsabilité est la plus sérieuse.

Et ce n'est pas chez moi une opinion de circonstance. Dès 1881, si vous me permettez de me citer moi-même, je disais à cette même tribune :

« Les mesures les plus graves ont parfois été  
» prises, les nominations les plus importantes ont  
» été faites sur l'avis tantôt du Recteur, tantôt de  
» l'Administrateur, tantôt sur les propositions de  
» l'Administration centrale, tantôt enfin par l'ini-  
» tiative personnelle du Ministre, subissant quel-  
» quefois des préoccupations ou des pressions qui  
» n'étaient pas inspirées par le véritable intérêt de  
» l'enseignement public. »

Je me plais toutefois à le déclarer : pendant mon Rectorat, aucune nomination n'a été faite, dans le Corps enseignant, en dehors des presenta-



lions universitaires. J'ai rendu, sous ce rapport lors de l'inauguration des Instituts, un hommage public à M. Van Humbéek, hommage que je suis heureux de répéter aujourd'hui qu'il est descendu du pouvoir (1). Sans doute, l'honorable Ministre exigeait que les titres de ceux qui devaient obtenir la préférence fussent établis d'une manière incontestable. Aussi, j'ai toujours eu soin de con-

---

(1) Au banquet offert par le Corps professoral à l'occasion de l'inauguration des Instituts, je portais le toast à MM. les Ministres, et voici comment je m'exprimais en parlant des nominations faites par M. Van Humbéek :

« On sait qu'il ne suffit pas d'avoir des édifices, il y a quelque chose de plus essentiel : c'est d'avoir des maîtres. Quand une chaire est à conférer, il faut chercher l'homme capable. Il est quelquefois très pénible — et MM. les sénateurs et représentants en savent quelque chose — d'écarter un homme très honorable pour lequel on n'a que des sentiments de sympathie et de lui préférer un savant avec qui on n'a jamais eu de rapports, quelquefois même un étranger.

« Mais l'intérêt de l'enseignement doit primer toutes les questions personnelles, et, je puis le dire, chaque fois qu'on a prouvé qu'une nomination était dictée par l'intérêt universitaire, M. le Ministre a toujours fait taire les considérations secondaires. A ce titre, il mérite encore tous nos hommages. »

Dans sa réponse à cette partie du toast, « M. LE MINISTRE remercie le Recteur d'avoir bien voulu rappeler les principes qui l'ont guidé dans le recrutement du Corps professoral. Chaque fois qu'une chaire a été vacante, il a eu en vue, avant tout, l'intérêt de l'Université dans le choix du titulaire. Il a considéré comme un devoir, parfois pénible, de mettre l'intérêt de l'institution au-dessus des questions personnelles, au-dessus des préférences mêmes de ses amis. »

(Extrait de la brochure sur l'Inauguration des Instituts universitaires.)

sulter officiellement ou officieusement soit les Facultés intéressées, soit les collègues compétents, chaque fois qu'il s'est agi de nommer à une chaire ou d'introduire un simple chargé de cours; jamais d'ailleurs, il n'y a eu de dissidence grave entre les avis des Facultés, du Recteur et de l'Administrateur.

M. Van Humbéek, en témoignant les plus grands égards pour les présentations ou les avis des Universités, a montré qu'il plaçait très haut les intérêts et la dignité de ces grandes institutions. Il a ainsi honoré sa carrière ministérielle; il a légué un digne exemple à ses successeurs.

Mais les dispositions personnelles d'un Ministre ne constituent ni un droit, ni une garantie pour l'Université.

Des faits récents que je signale avec confiance à l'ancien et éminent professeur d'une Université belge, placé aujourd'hui à la tête de l'Instruction publique, ont prouvé les inconvénients de cette situation. Dans certains milieux, on persiste à considérer les Universités de l'État comme des places ouvertes à la faveur plus qu'au mérite.

Des solliciteurs sont tellement persuadés que des influences insaisissables, sans aucun lien avec nous, l'emportent de beaucoup sur les avis des

corps scientifiques directement intéressés et responsables des résultats, qu'ils ne se donnent même pas la peine de se faire connaître personnellement, ni aux chefs de l'institution, ni aux professeurs dont ils voudraient devenir les collègues. Ils se persuadent, à tort en ce qui concerne notre Université — je tiens à le redire — que les nominations se décident d'après des recommandations et sous des pressions extra-universitaires.

Cette situation est mauvaise : mauvaise pour le pouvoir qui est trop désarmé vis-à-vis des convoitises politiques ; mauvaise pour le pays dont elle énerve la haute culture intellectuelle ; mauvaise pour les postulants qui ne font pas les efforts nécessaires pour acquérir des titres scientifiques ; mauvaise surtout pour les Universités de l'État.

Comme le dit si bien Guizot, elles ont besoin, pour remplir leur mission, d'une organisation vivante, qui, dans certaines limites, agisse par elle-même ; il importe qu'elles ne soient pas à la discrétion d'influences indifférentes ou même parfois hostiles à leur prospérité.

C'est là un but important à poursuivre et à faire comprendre. J'ai cru devoir le rappeler encore une fois aux pouvoirs publics.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Ayant passé plus d'un demi-siècle à l'Université, comme étudiant d'abord, ensuite comme professeur, inspecteur des études et Recteur, j'ai eu avec la jeunesse studieuse de nombreux et agréables rapports. Avant de prendre congé de vous, je crois devoir vous présenter quelques observations que me dictent l'expérience et mon affectueuse sollicitude pour votre avenir.

J'ai suivi, dans les phases de leur carrière, beaucoup de jeunes gens, et, s'il m'est permis de rappeler des souvenirs de jeunesse, je vous dirai que j'ai connu très particulièrement un village des environs de Liège, mon village natal, d'où est sorti un nombre relativement élevé d'hommes qui, nés la plupart dans des conditions très modestes, sont arrivés, dans différentes professions, à des positions fort honorables. J'ai recherché les causes des succès qu'ils ont obtenus, et il me paraît utile de les constater.

Dès l'époque du régime hollandais, ce village possédait deux choses précieuses : une route royale et une école primaire.

Une route était alors une rareté ; car il n'en existait ni dans la vallée de l'Ourthe, ni dans celle

de la Vesdre. En s'éloignant de la Meuse, il n'y avait, sur la rive droite, que la route de Liège vers Verviers et Aix-la-Chapelle par Herve et la route de Liège vers Spa et Malmédy par Beaufays et Louvegné. Je rappelle ce fait pour vous montrer les progrès merveilleux réalisés depuis 1830.

Grâce au fondateur de notre Université, Guillaume I<sup>er</sup>, qui plaçait l'enseignement à tous les degrés au premier rang des devoirs de l'Etat, une école avait été construite et convenablement dotée. Cette bienfaisante école a été pour plusieurs le point de départ du chemin qu'ils ont parcouru.

L'enseignement primaire donne non-seulement les connaissances élémentaires indispensables, mais il éveille et révèle les aptitudes intellectuelles. Les uns richement doués se désignaient pour des études supérieures; d'autres, fils de simples ouvriers, sentaient qu'ils pouvaient aspirer à une meilleure condition. Plusieurs de ceux-ci, après avoir débuté dans des emplois très subalternes, sont arrivés à diriger ou à fonder des maisons de commerce et des ateliers. Ils possèdent soit à Liège, soit dans d'autres localités, des établissements prospères.

Comment de modestes villageois sont-ils parvenus à conquérir dans les affaires, dans les professions d'ingénieurs et autres, un rang relativement élevé?

Les villageois ont en général un premier avantage, c'est une robuste constitution. Presque toujours au grand air, obligés de faire à pieds de longs trajets, ne connaissant ni les recherches du luxe, ni les raffinements de la bonne chère, ils sont trempés physiquement pour les fatigues de l'existence. C'est un grand élément de succès que je me plais à signaler, parce que dans nos villes il est trop peu apprécié.

Les exercices du corps ne sont pas assez en honneur dans les familles aisées et par suite dans la jeunesse des écoles. Sous l'influence des facilités de transport, celle-ci perd même de plus en plus l'habitude de la marche. Elle préfère, comme distraction, l'atmosphère chaude et enfumée des cafés et d'autres lieux de réunion, aux salles de gymnastique et d'escrime, aux jeux variés et aux nombreux exercices en plein air qui donnent au corps la santé et aux organes la souplesse et la vigueur. Le précepte : *Mens sana in corpore sano* est trop oublié!

L'observateur est attristé de voir tant de jeunes Belges, surtout parmi les citadins, si peu développés sous le rapport physique et si inférieurs aux Anglais et même aux Allemands.

Les campagnards ont un autre élément de suc-

ceux et celui-là prépondérant. Dans leur village, ils ont vu tout le monde occupé sans distinction ni d'âge, ni de sexe, ni de fortune. Ils ont la sage et ferme croyance que, comme dit la Bible : « L'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler ». Cette conviction est le bon génie qui les protège dans les luttes de l'existence.

Élevés durement dans des familles habituées à l'économie, ils connaissent le prix des choses; ils s'attachent plus tard à dépenser moins que leurs revenus; ils arrivent ainsi à l'aisance et quelques-uns à la fortune.

Un avantage aussi du villageois, c'est de connaître tous ses concitoyens, de prendre part à leurs occupations, d'être en contact avec l'humble ouvrier comme avec le fermier propriétaire.

Arrivé jeune encore dans une ville de quelque importance, il observe d'autres mœurs, d'autres habitudes, d'autres idées; il peut ainsi comparer et se former le jugement. Aussi a-t-il, en général, un bon sens plus précoce que le citadin, un esprit plus pratique qui rachète ce qui peut lui manquer sous le rapport de la vivacité des conceptions.

Sans doute, le citadin instruit qui s'intéresse aux travaux et aux mœurs de la campagne, qui, en outre, sait voyager avec fruit, peut joindre à une

intelligence plus déliée des éléments de comparaison plus nombreux et devenir un homme très distingué.

Mais dans les familles aisées, ce n'est pas le grand nombre qui possède ces qualités saines et solides qui s'appellent l'amour du travail, le bon sens, l'esprit de conduite et d'économie qui distinguent le campagnard intelligent.

Personne d'ailleurs ne doit se faire d'illusions. Nous assistons à une transformation profonde de l'état social. Rien dans l'histoire n'approche de la révolution qui résulte des prodigieuses applications de la science, écloses depuis un demi-siècle. Les chemins de fer et la navigation à vapeur, en supprimant les distances, ont bouleversé toutes les conditions anciennes du monde économique. Ajoutez-y le concours puissant des inventions mécaniques, des applications de la chimie et de l'électricité et vous comprendrez que l'on ne peut encore qu'entrevoir les conséquences de tous ces grands faits.

Le résultat qui s'en dégage dès maintenant, c'est une marche continue vers une moindre inégalité des conditions; c'est la part chaque jour plus grande du travail dans la répartition des richesses (1).

---

(1) Voir notamment sur ces questions l'ouvrage de M. Paul Leroy-Beaulieu, sur *la Répartition des richesses*, et la brochure de M. Pirmez, sur *la Crise*.



Le produit des capitaux va sans cesse en diminuant; les rentiers, les propriétaires terriens voient décroître leurs revenus.

L'aisance des oisifs devient souvent de la gêne pour leurs enfants, et si ceux-ci sont désœuvrés, les petits-enfants tombent dans une misère d'autant plus poignante qu'elle contraste avec la condition antérieure de leurs ascendants. La décadence est d'autant plus rapide, que pour dévorer les fortunes, le luxe, le jeu et le désordre s'allient fréquemment à l'insuffisance des revenus. Aussi voit-on rarement trois générations de la même famille posséder une terre importante.

En regard de cette réduction progressive du produit des capitaux, on constate que les salaires et la rémunération du travail augmentent.

Ce fait, en lui-même, n'est nullement regrettable. Il est juste et moral que l'homme laborieux et vaillant puisse vivre et élever sa famille et que le fainéant subisse la peine de l'oubli de ses premiers devoirs.

Mais combien sont imprévoyants les parents qui élèvent leurs fils pour en faire la proie de l'oisiveté ou ce que M. d'Haussonville, dans un langage familier et expressif, appelle « des gentilshommes fesse-lièvre ». Quel avenir s'ouvre devant les jeunes

gens, qui, rebelles à la sollicitude de leurs parents, se refusent à devenir des hommes utiles!

Chers étudiants, votre présence ici prouve que vous êtes tous convaincus de la nécessité de ne pas appartenir à la catégorie des propre-à-rien. Vous savez, comme on l'a dit, que la vie n'est pas une tente dressée pour le sommeil.

Cependant, parmi vous, ils sont nombreux encore ceux qui se persuadent que leur ambition doit se borner à conquérir un diplôme.

Certes, c'est un parchemin fort honorable et qui en vaut bien d'autres; il atteste que le porteur possède de l'intelligence, de l'instruction et surtout qu'il est apte à faire quelque chose. Mais il ne donne une carrière qu'à ceux qui le regardent comme un échelon nécessaire pour arriver plus haut.

Celui qui ne cherche rien au-delà peut se comparer à ce touriste qui, parti avec des compagnons pour gravir une haute montagne, s'arrête essoufflé à la première étape. Il voit de là, avec envie, les marcheurs courageux continuer leur ascension et atteindre des sommets, d'où leur vue s'étend sur d'immenses espaces. Lui redescend et à chaque pas son horizon se rétrécit; il finit par aller croupir dans le fond de la vallée, mécontent de lui-même et des autres.

C'est lorsqu'on a obtenu son diplôme qu'on doit savoir être quelqu'un dans la spécialité qu'on a choisie.

Il faut étendre sans cesse son instruction dans une direction déterminée et, lorsque les circonstances le permettent, faire des séjours au dehors, dans les centres intellectuels, pour en rapporter des connaissances plus approfondies, des comparaisons fécondes et la possession de l'une au moins des grandes langues étrangères.

J'ajouterai qu'au moment où chaque nation veut planter son drapeau sur toute plage et tout îlot inoccupé, il importe qu'un pays peuplé et industriel comme la Belgique forme des pionniers, qui aillent dresser leur tente dans les contrées lointaines et qui puissent étendre les relations de la mère patrie.

Ceux qui ont obtenu de hautes distinctions dans leurs études ne doivent pas croire que les succès universitaires fixent sur eux tous les regards ; dans notre société fiévreuse, le public est singulièrement oublieux et les triomphes sans lendemain ne laissent pas plus de traces que ces météores qui brillent un instant pour disparaître dans l'obscurité.

Pour se faire sa place dans la lutte pour l'exis-

tence, il faut ajouter aux dons de l'intelligence cette autre force maîtresse : la volonté. Il faut, suivant la sagesse des nations, *s'aider soi-même*.

Beaucoup de jeunes gens et même d'hommes faits ne se rendent pas assez compte que la société est entraînée dans un tourbillon où les impressions du jour sont effacées par celles du lendemain. Compter sur une grande reconnaissance pour les services rendus, c'est se préparer des déceptions ; non certes que les hommes soient naturellement ingrats, mais ils sont distraits et absorbés par les faits du moment.

Dans l'intérêt de vos carrières et aussi de votre sérénité morale, gardez-vous et des prétentions démesurées et de ce qui souvent en est la conséquence : le découragement et les récriminations injustes contre les hommes et les choses.

Prenez pour exemple ces athlètes énergiques chez qui aucun mécompte n'a pu altérer ni la vigueur morale, ni la foi aux idées généreuses, ni le dévouement aux causes qu'ils ont servies.

S'il est un homme qui ait subi les plus cruelles épreuves, c'est l'illustre Thiers. Il a vu sombrer autour de lui tout ce qui avait été la passion de sa vie : la monarchie constitutionnelle qu'il avait contribué à fonder, la liberté qui était son culte,

la grandeur de sa patrie qui était son idole. Eh bien, voici ce que ce glorieux vétéran écrivait en 1873 à M. Jules Simon, qui voulait se retirer loin des luttes politiques :

« Que devrais-je donc faire, moi, avec mes soixante-seize ans, et avec pas mal de dégoût des hommes et des choses ! Eh bien, je prends l'univers comme Dieu l'a fait, et, soyez-en sûr, il en a fait une grande et sublime chose, laborieuse pour ceux qui l'habitent, mais où le prix est pour ceux qui ont le courage de travailler et de marcher jusqu'au bout. On n'a le mot de l'énigme qu'à la porte de sortie, mais, en attendant, le spectacle est sublime, et les émotions qu'on y éprouve, mêlées de peines et de plaisirs, valent bien qu'on s'y résigne. »

De ces lignes éloquentes, je voudrais surtout vous voir retenir cette grande sentence : EN CE MONDE, LE PRIX EST POUR CEUX QUI ONT LE COURAGE DE TRAVAILLER ET DE MARCHER JUSQU'AU BOUT.

Plus vous prendrez part aux labeurs qu'exigent les diverses carrières, plus vous serez équitables pour ceux qui agissent et se dévouent. Vous ne serez pas confondus avec ceux qui, comme on l'a dit, « ignorent leur ignorance » ; vous ne tomberez pas dans le travers que M. Renan reprochait naguère aux jeunes Français :

« Le mal de notre temps, disait-il, c'est l'âpreté  
» dans les jugements; quelque chose de rogue et  
» de dur, un ton tranchant que l'on n'aurait raison  
» de prendre que si l'on était en possession de la  
» vérité absolue. — Et encore, je crois que celui  
» qui aurait ce privilège serait fort modeste. »

Mes jeunes amis! Au moment où pour la dernière fois j'ai l'honneur de monter à cette tribune, j'ai cru devoir m'entretenir assez longuement avec vous de ce qui vous attend dans la vie et vous donner ainsi un témoignage d'affectueuse sympathie. Mes conseils, j'en ai la confiance, seront ratifiés par tous ceux qui vous aiment, par tous ceux qui se préoccupent de votre avenir, de votre bonheur et de votre honneur. Mais c'est aussi le patriote qui vous parle. Le sort de la Belgique dépend surtout de la valeur intellectuelle et morale de ceux qui sont appelés à former les classes dirigeantes. Dans toutes les carrières, le nombre des hommes tout-à-fait à la hauteur de leur mission est insuffisant. Les fils de ceux qui se bercent de l'illusion d'être riches n'apportent pas, en général, à la société le concours que réclament les plus chers intérêts du pays.

Ayez donc tous à cœur d'occuper une place utile dans la ruche sociale; mettez votre ambition à

devenir des citoyens éclairés et dévoués; soyez enfin, ce qui résume tout, soyez des hommes!

MES CHERS COLLEGUES,

Les rapports si agréables, que je n'ai cessé d'avoir avec vous, le concours bienveillant et loyal que vous m'avez accordé pendant six ans, l'appui que j'ai constamment trouvé dans les Facultés, chaque fois qu'une nomination importante a dû être faite, me font un devoir bien doux de vous exprimer ma vive et profonde gratitude. Sans doute, ayant agité de nombreuses questions, et m'étant imposé la règle d'indiquer à côté de la critique la solution que je croyais la meilleure, je devais nécessairement rencontrer des divergences d'opinion. Les importantes discussions qu'ont soulevées parmi nous, les projets de révision des lois sur l'enseignement supérieur, ont toujours été empreintes de la courtoisie qu'inspirent des sentiments d'estime réciproque. Vous savez d'ailleurs que ma grande préoccupation, je dirai même ma passion, a été de contribuer aux progrès de l'enseignement supérieur, à la grandeur de notre chère Université.

Nous y voyons tous, non un intérêt restreint de famille, mais un intérêt national.

Elever la Belgique au rang qu'elle doit occuper dans le monde intellectuel, ouvrir des horizons larges et variés à la jeunesse studieuse, c'est le moyen de former dans toutes les carrières des hommes qui fassent honneur au pays et lui assurent de hautes destinées.

Quelque lentes qu'aient été les réformes obtenues, quel que soit le chemin qui nous reste à parcourir, je n'ai jamais connu le découragement.

La cause de l'enseignement public est celle de la civilisation ; elle participe à l'éternité de la science ; elle peut subir des entraves, elle est impérissable.

Je vous remercie encore, chers collègues, de tout ce que vous avez bien voulu faire pour m'aider dans la lourde tâche que j'avais acceptée. Croyez bien que ce n'est pas sans émotion que je vois cesser les rapports que j'ai eus avec vous ; je vous prie de me conserver une place dans votre souvenir. De mon côté, si je n'ai plus à intervenir officiellement dans vos actes et vos cérémonies, je n'en resterai pas moins, sous mes cheveux blancs et d'un cœur qui ne vieillit pas, dévoué à la famille dans laquelle j'ai passé un demi-siècle, et au grand intérêt que représente l'enseignement supérieur.

